



L'atelier de travail pour l'extension de la protection sociale en santé et la sécurité et santé des travailleurs informels pour les régions Vakinankaratra, Amoron'i Mania et Atsinanana s'est déroulé les 15 et 16 novembre 2022 à Antananarivo. Jusque-là, plusieurs actions avaient déjà été réalisées à l'instar de la mise en place de plateformes de l'économie informelle. En totalité, 17 (dix-sept) plateformes ont été mises en place au niveau des régions et districts et une au niveau national.



Pour la continuité des actions de la transition progressive vers l'économie formelle, les axes d'intervention ont été orientés vers la facilitation des démarches pour la transition progressive des UPI (Unité de Production Individuelle) ; l'extension des régimes de sécurité sociale en faveur des travailleurs de l'économie informelle ; l'octroi d'appuis pour le développement des compétences et des capacités de gestion, ainsi que le renforcement du dialogue social.

Cependant, l'avancement des plans de travail de certaines plateformes définis ne présente que de faibles progressions. Aussi, pour poursuivre le processus, trois régions ont été identifiées pour initier des actions visant l'affiliation des travailleurs informels dans un système de santé. Il s'agit des régions Vakinankaratra, Amoron'i Mania et Atsinanana.



Bernard Foe Andogae, Chef de projet du Fonds Vision Zéro (FVZ) de l'OIT, a représenté le Directeur du Bureau de pays de l'OIT pour les Comores, Madagascar, Maurice et les Seychelles, Coffi Agossou

Dans ce cadre, le Ministère en charge du Travail, le Ministère de la Santé Publique par le biais de la CACSU, d'autres entités dont l'AMIT, l'OSTIE, la CNaPS, avec l'appui technique de l'Organisation internationale du Travail (OIT), ont mené des actions pour pouvoir développer un schéma viable pour les travailleurs informels, qui portera sur une convention sanitaire reliant cotisation et soins du travailleur et les membres de sa famille. Le Ministère de la Population, de la Protection Sociale et de la Promotion de la Femme sera associé à l'initiative puisque les résultats de l'atelier vont contribuer à la mise en œuvre de l'axe 4 de la Stratégie Nationale de la Protection Sociale.



Cet atelier de deux jours a donc eu pour objectif spécifique de faire un état des lieux de l'offre de santé ; de partager des informations et de connaître les dispositifs de couverture de santé ; de discuter des modèles appropriés pour l'extension de la protection sociale en santé et la santé et sécurité au travail qui répondent réellement aux besoins et contextes des régions ; de formuler les possibilités de couverture par les entités concernées (CACSU, SMIE dont AMIT et OSTIE, CNAPS...) et de déterminer les conditions d'affiliation pour chaque plateforme.

Il tient compte de la Recommandation n° 204 de l'OIT sur la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle de 2015 qui affirme que la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle est essentielle pour réaliser un développement inclusif et le travail décent pour tous. Il faut noter que la stratégie globale adoptée repose sur une approche sociale et sur des principes selon lesquels les travailleurs informels doivent jouir le droit de bénéficier une sécurité sociale.



L'extension de la protection sociale en santé et de la sécurité et santé au travail, ainsi que la formalisation de l'économie informelle sont inscrits dans le Plan Emergence de Madagascar, portant sur les Velirano 5 « la santé est un droit inaliénable pour tous » - priorité 10 « l'accès au soin et bien-être social pour tous » et 6 « Emploi décent pour tous » - priorité 12 « favoriser la création d'emploi et promouvoir le travail décent » et les objectifs de développement durable relatifs aux ODD 2 sur la santé, ODD 8 la croissance économique et ODD 5 sur l'égalité des sexes. Elle contribue également à la priorité 2 du Programme pays pour le travail décent de Madagascar, qui consiste à améliorer et étendre la protection sociale pour tous les travailleuses

et travailleurs.



Par ailleurs, elle s'inscrit dans la mise en œuvre de la Déclaration d'Abidjan adopté par l'Afrique en 2019. Il s'agit de développer des mesures globales visant à lever -conformément à la recommandation no 204 sur la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle, en 2015- les obstacles politiques et réglementaires à la formalisation et à renforcer la compétitivité et la durabilité des entreprises du secteur formel ; d'une part, et pour l'extension progressive de la protection sociale, d'autre part. L'optique consiste surtout de ne laisser aucune travailleuse et aucun travailleur de côté./.

Jeannot Ramambazafy - photos : Andry Rakotonirainy/Harilala Randrianarison